

# COMMUNE DE SAINT-CERGUE – MUNICIPALITE

---



St-Cergue, le 8 avril 2013

## **PREAVIS MUNICIPAL No 06/2013**

concernant une demande de crédit de CHF 30'400.-- pour le financement d'achat d'actions de TRIDEL SA par la SADEC SA

---

Délégués municipaux:            M. Pierre Graber  
   M. Thierry Magnenat

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le Président  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

## **1. Préambule**

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de la SADEC SA du 18.12.12, les communes du périmètre de « La Côte » ont accepté, à la majorité, l'augmentation du capital-actions de CHF 493'500 à CHF 1'976'000 . Cette augmentation du capital-actions servira à l'acquisition de 1'481 actions de TRIDEL SA d'une valeur nominale de CHF 1'000, qui seront réparties selon le critère de la participation antérieure.

Pour la commune de St-Cergue, 304 nouvelles actions SADEC SA seront acquises pour une valeur de CHF 30'400, ce qui lui permettra de bénéficier d'un rabais de 6,38 % sur le traitement des ordures ménagères à TRIDEL SA.

### SADEC SA

#### **A. Rôle**

- Constituée le 17 mars 1994, SADEC SA, Société Anonyme pour le traitement des Déchets de la Côte, a pour but la collecte, le transport, le tri, la valorisation, le recyclage, le traitement et l'incinération des déchets urbains, artisanaux, industriels, des boues d'épuration et de tous les autres résidus.
- Elle fournit aux communes du périmètre la documentation et les informations nécessaires en matière de gestion, de collecte et de traitement des déchets.

- SADEC SA remplit les tâches communales qui lui sont déléguées par les communes en application de la loi vaudoise sur les déchets, du 13 décembre 1989, pour le périmètre de réception de «La Côte».
- SADEC SA couvre un périmètre regroupant 60 communes de la Côte et du pied du Jura.



- La Commune de St-Cergue est actionnaire de la SADEC SA, à hauteur de 2 % représentant 101 actions de CHF 100 sur un total de 4935 actions. Le Conseil d'Administration, composé de 12 membres, est présidé par M. Olivier Fargeon, Municipal à Gland.

## B. Tâches

- Offrir un soutien aux communes dans le domaine des déchets.
- Négocier des contrats globaux de matières recyclables telles que : carton, boues d'épuration, ordures ménagères, etc.
- Organiser les centres régionaux pour la collecte des déchets spéciaux et les déchets soumis à contrôle selon l'Ordonnance sur la Restitution, la reprise et l'Elimination des Appareils électriques et électroniques (OREA).
- Organiser la formation des exploitants de déchèteries.
- Planifier les interventions de sensibilisation dans les écoles (COSEDEC).
- Etudier des filières de traitement et d'élimination de déchets (verre, déchets compostables, papier & carton, plate-forme ordures ménagères, etc.).

## TRIDEL SA

### A. Rôle

Créée en juin 1997, TRIDEL SA est une usine de valorisation thermique et électrique de déchets appartenant aux trois périmètres de gestion des déchets que sont :

- GEDREL (Lausanne et la région lausannoise),
- VALORSA (Gros-de-Vaud et l'ouest du canton, de Morges à la Vallée de Joux)
- STRID (Nord vaudois).

Son activité consiste à valoriser en énergie les déchets urbains (ménagers et industriels) des 144 communes membres, soit plus de 400'000 habitants. L'usine emploie une cinquantaine de personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 38 millions de francs par année.

TRIDEL SA ne verse pas de dividende, l'intégralité de son bénéfice étant affecté à la réduction de sa dette hypothécaire et aux améliorations environnementales.

Le Conseil d'Administration de TRIDEL SA est composé de 7 membres, dont

- deux représentants pour chaque périmètre actionnaire (STRID – VALORSA – GEDREL) et
- un représentant pour la Ville de Lausanne.

TRIDEL SA est une société anonyme reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Lausanne.

## **B. Tâches**

TRIDEL SA c'est :

- une usine d'incinération capable de traiter 144'000 tonnes de déchets par an dans les deux fours d'une puissance totale de 80 MW.
- un tunnel ferroviaire d'une longueur de 3.8 km reliant Sébeillon à La Sallaz. Cinq convois de quatre wagons circulent chaque jour, permettant un acheminement de 90'000 tonnes de déchets par an au moyen du rail.
- une galerie technique vers l'usine lausannoise de Pierre-de-Plan permettant le transfert de l'énergie électrique et thermique distribuée à la population lausannoise.

## **2. Motifs de cet achat**

Jusqu'à fin 2012, l'entier des ordures ménagères (OM) du périmètre de la SADEC SA était incinéré à l'usine des Cheneviers/GE.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2013 et découlant d'un accord inter-cantonal Vaud-Genève, les 2/3 des ordures ménagères produites sont incinérées par l'UIOM (Unité d'incinération des ordures ménagères) TRIDEL à Lausanne.

Au vu de ces contraintes, le Conseil d'Administration de la SADEC SA a dû se pencher sur deux projets d'importance liés à cette nouvelle répartition d'incinération de nos déchets urbains.

### **A. Transfert Rail-Route des OM de la SADEC SA et réalisation d'une station de compactage**

Le premier projet consiste à l'étude de la faisabilité du transfert des déchets incinérables de la route au rail et de la localisation d'une station de compactage sise dans le périmètre de la SADEC SA.

Ce dossier est actuellement à l'étude, conformément à l'approbation par le Conseil communal de Gland du préavis N° 33 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude pour la relocalisation partielle de certaines activités au lieu-dit "La Ballastière".

## B. Capital-actions TRIDEL SA

Le second projet traité par le Conseil d'Administration de la SADEC SA consiste à négocier une prise de participation au capital-actions de la société TRIDEL SA, permettant d'une part d'être actif au sein de cette société et d'autre part, de pouvoir bénéficier des conditions financières attribuées aux actionnaires, soit un rabais consenti sur le coût de l'incinération des ordures ménagères.

Pour ce faire des contacts ont été pris entre les Conseils d'Administration de TRIDEL SA et de SADEC SA afin d'étudier les conditions d'achat d'actions de TRIDEL SA par la SADEC SA. Dans sa séance du 16 mars 2012, le Conseil d'Administration de TRIDEL SA validait le principe de cession d'actions des trois périmètres au bénéfice du périmètre de la SADEC SA.

Il convenait de faire approuver le mécanisme de cession des actions et de répartition entre les quatre futurs acteurs par les Conseils d'Administration concernés, ce qui fut fait lors du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

A la suite de ce processus, TRIDEL SA a défini les modalités de cession et d'achats des actions entre les divers périmètres concernés.

Ce projet fut soumis à l'ensemble des actionnaires SADEC lors de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre dernier. La totalité des communes présentes a approuvé la proposition du Conseil d'Administration relatif à l'achat d'actions de TRIDEL SA via la SADEC SA, charge à ces dernières d'obtenir le montant nécessaire au financement.

### 1. Actionnariat

Le capital-actions de TRIDEL SA est de CHF 11'000'000.--, divisé en 11'000 actions de CHF 1'000.-- nominales.

Il est, et sera réparti de la manière suivante :

Actionnaires	Situation actuelle	Cession envisagées	Situation future
GEDREL	5'066 actions	1'050 actions à SADEC	4'016 actions
	5,066 mio		4,016 mio
	46.05 %		36.51 %
VALORSA	4'854 actions	431 actions à SADEC 460 actions à STRID	3'963 actions
	4,854 mio		3,963 mio
	44.13 %		36.03 %
STRID	1'080 actions		1'540 actions
	0,982 mio		1,540 mio
	9.82 %		14.00 %
SADEC			1'481 actions
			1,481 mio
			13.46 %
TOTAL	11 mio		11 mio

## 2. Incidence financière

La SADEC SA est financée par les communes actionnaires et elle ne dispose pas des liquidités nécessaires à cette opération, dès lors ce financement devra être assuré par le biais des 60 communes du périmètre pour le compte de la SADEC SA.

Le mode de calcul de ce financement intercommunal est établi en fonction du nombre d'habitants par commune au 31 décembre 2011, soit 104'000 habitants.

Dès lors, pour le périmètre de la SADEC SA, le coût par habitant s'élève à CHF 14,50 et la participation de la commune de St-Cergue, compte tenu des 2100 habitants au 31 décembre 2011, sera de CHF 30'450.--

ce qui donne un total final arrondi à CHF 30'400.--.

Outre le fait que nous deviendrons, par l'intermédiaire de la SADEC SA, actionnaire de cette société et de facto acteur des décisions prises par TRIDEL SA, nous bénéficierons d'un rabais de 6,38 % sur le coût de l'incinération (Chenevier/Tridel).

Compte tenu du tonnage d'ordures incinérées par la commune de St-Cergue, pondérée par la mise en œuvre de la taxe au sac, nous devrions obtenir un retour sur notre investissement d'ici 3 ans et demi environ.

	2012 Chenevier (CHF)	Rabais actionnaire (CHF)	2013 Tridel (CHF)	Tonnage OM 2012 St-Cergue	Rabais annuel OM TRIDEL SA St-Cergue (CHF)
Coût de l'incinération de la tonne des déchets ménagers	186.00		184.00		
8% TVA	14.90		14.75		
Frais formation (exonéré de TVA)	21.00		9.00		
<b>Coût/tonne (TTC)</b>	<b>221.90</b>	<b>14.15</b>	<b>207.75</b>	<b>575</b>	<b>8'136.25</b>
Financement des actions TRIDEL SA					30'400.--
Retour sur investissement					<b>3,66 ans</b>

## 3. Financement

Le financement de l'achat des actions TRIDEL SA par l'intermédiaire d'une augmentation du capital-actions de la société SADEC SA sera assuré par les disponibilités de la bourse communale.

## 4. Amortissement

Cet investissement est considéré comme du patrimoine administratif (non aliénable). De ce fait, il n'est pas nécessaire d'amortir ce montant.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,  
Vu le préavis de la Municipalité No 06/2013  
Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,  
Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à acquérir 304 actions d'une valeur nominale de CHF 100.—en tant que participation à l'augmentation du capital-actions de SADEC SA, pour le financement d'achat d'actions auprès de TRIDEL SA**
- **d'octroyer à cet effet un crédit de CHF 30'400.—**
- **de financer cet investissement par la trésorerie courante**
- **de ne pas amortir l'investissement**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 8 avril 2013

Au Nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire



T. Magnenat F. Vol